SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 février à 10 heures,

Le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Maison Champlain sise rue Samuel Champlain, à Brouage, sous la présidence de Madame Catherine DESPREZ, représentant la Présidente du Syndicat mixte.

Date de convocation : 31 janvier 2025

Nombre des Membres :

En exercice : 15 Présents : % Votants : % TELETRANSMIS
AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 251704599 – 2025

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 20/02/2025

Etaient présents ou représentés :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Syndicat mixte ou sa représentante Madame Catherine DESPREZ	×	K
Monsieur Mickaël VALLET		×
Madame Marie-Christine BUREAU		×
Madame Caroline CAMPODARVE-PUENTE		×
Madame Véronique ABELIN-DRAPRON		×
Monsieur Christophe SUEUR		×
Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX		×
Madame Anne BRACHET		×
Monsieur Joël PAPINEAU représale par/me GAANDILLON	X	
Madame Claude BALLOTEAU	×	
Monsieur Jean-Marie PETIT	×	
Madame Martine COUSIN	×	
Madame Clotilde DEGORCAS	×	
Monsieur Régis JOUSSON	×	
Monsieur Philippe LUTZ	X	

Autres que les Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Monsieur Sylvain POULARD – Payeur départemental	X	
Monsieur Lionel PACAUD – Directeur de l'Office de Tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes		*

Secrétaire de séance : N. PETIT

<u>Objet :</u> Régie de recettes pour l'encaissement des produits de dépôt-vente d'ouvrages, des droits d'entrée et de vente de produits : modification du mode de recouvrement (ANCV)

CONSIDÉRANT la délibération du Comité syndical n°D_2016_017 du 30 juin 2016 portant approbation de la fusion de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de dépôtvente d'ouvrages et celle pour l'encaissement des produits des droits d'entrée et la vente de produits;

CONSIDÉRANT la délibération du Comité syndical n°D_2023_033 du 12 septembre 2023 portant approbation de la modification du montant de l'encaisse de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de dépôt-vente d'ouvrages et celle pour l'encaissement des produits des droits d'entrée et la vente de produits ;

CONSIDÉRANT la délibération du Comité syndical n°D_2024_033 du 26 mars 2024 portant approbation de la modification du mode de recouvrement de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de dépôt-vente d'ouvrages et celle pour l'encaissement des produits des droits d'entrée et la vente de produits;

CONSIDERANT que le site de Brouage propose des prestations de visite et d'animations destinées à un large public, tout au long d'année,

CONSIDERANT que les chèques vacances, produit développé par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), permettraient :

- d'intégrer un large réseau de professionnels du tourisme et des loisirs présents sur l'ensemble du territoire,
 - d'attirer de nouvelles clientèles, notamment familiales,
 - d'améliorer les conditions d'accueil et de services sur le site.
- de renforcer la notoriété et la visibilité du site de Brouage, en particulier au travers des supports et outils de communication mis en place par l'ANCV, auprès des bénéficiaires de Chèques-Vacances qui recherchent les professionnels acceptant ces titres.

VU l'avis conforme du Comptable assignataire du 28 janvier 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical:

DECIDE

 de modifier l'article 4 de la délibération n°D_2016_017 du 30 juin 2016 relative à la Régie de recettes pour l'encaissement des produits de dépôt-vente d'ouvrages, des droits d'entrée et de vente de produits comme suit :

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1°: numéraire ;

2°: carte bancaire;

3°: chèque bancaire, chèque postal pour les groupes scolaires.

4°: chèque bancaire, chèque postal à compter de 30 € pour les autres publics.

5°: chèques-Vacances (format papier, format digital).

Elles sont perçues contre remise à l'usager de ticket émis par une caisse enregistreuse.

d'autoriser la Présidente à signer tout document afférent.

Adopté à Junanomile, ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour la Présidente du Syndicat mixte Et par délégation,

Catherine DESPREZ